

Près de 43 000 Réunionnais déjà recensés. Et vous ?

Depuis le 4 février, l'enquête de recensement 2016 se déroule à La Réunion.
À ce jour, 42 700 Réunionnais ont déjà rempli leurs questionnaires sur les 80 000 à interroger.
Parmi eux, 28 % ont opté pour le recensement en ligne.

Cette année, le recensement concerne 8 % des logements des communes 10 000 habitants ou plus et tous les logements de La Plaine-des-Palmistes.

Choisissez d'être recensé en ligne !

Avec le recensement en ligne, les habitants enquêtés sont guidés tout au long du remplissage du questionnaire. De plus, ils bénéficient d'une aide en ligne et peuvent recevoir un accusé de réception par courriel. Ils n'ont donc plus besoin de fixer de rendez-vous avec leur agent recenseur pour rendre leurs questionnaires.

le-recensement-et-moi.fr, une seule adresse pour tout savoir

Le formulaire de recensement en ligne est accessible à cet endroit.

Mais aussi : - pour savoir si vous êtes recensé ;
- pour tout savoir sur le recensement.

Le recensement, c'est UTILE

Le recensement de la population est un outil indispensable pour prendre les décisions adaptées aux besoins de la population. C'est grâce aux données collectées que les petits et grands projets qui nous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement, c'est SÛR

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement, c'est SIMPLE

Un agent recenseur recruté par la mairie, muni d'une carte tricolore avec photo d'identité va se présenter au domicile des personnes encore à recenser. Il leur demandera de remplir une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement.

Contact presse : 0692 448 358 ou relations-presse-la-reunion@insee.fr



